

DELIBERATION (2023-22) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Décision modificative n° 1 – Virement de crédits - Budget principal

L'an deux mille vingt-trois le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation : 1^{er} juin 2023

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Gisèle TESTARD), Sébastien GARREAU (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Alain LAGRU).

Absent excusé : M. Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Patrick BOUDINHON.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder au virement de crédits budgétaires suivants.

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
231 (23) : Immobilisations corporelles en cours – programme 163	13 645,00
231 (23) : Immobilisations corporelles en cours – programme 142	- 13 645,00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des 12 votants :

- approuvent l'ajustement budgétaire ci-dessus,
- chargent Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 6 juin 2023

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 6 juin 2023

Le Maire, Pascal BRUHAT